



Conseil Nancéien de la Jeunesse

Vous avez entre 15 et 25 ans ? Vous habitez, étudiez ou travaillez à Nancy ou vous êtes membre d'une association nancéienne ? Le Conseil Nancéien de la Jeunesse vous donne l'opportunité de devenir acteur de votre ville et d'être le porte-parole des jeunes de Nancy. Rejoignez-le !

Le **Conseil Nancéien de la Jeunesse** permet aux jeunes de représenter leur génération auprès des élus nancéiens en portant différents projets. Il joue un rôle consultatif et se pose en intermédiaire entre les jeunes et la Ville, afin que celle-ci réponde au mieux aux besoins de la jeunesse dans tous les domaines confondus (emploi, logement, transports, mobilités, vie associative, sport, santé, aide aux projets, droits des jeunes, orientation...). C'est un interlocuteur majeur de la Ville de Nancy pour l'organisation et la réalisation de missions d'intérêt général **en faveur des jeunes**.

Le CNJ, en lien avec la Ville de Nancy, est également à l'initiative du [Prix Nancy Jeunes](#). Ce concours vise à aider les collégiens, lycéens, étudiants ou adhérents à une association nancéienne à concrétiser leurs idées ou projets en leur attribuant une enveloppe financière.

Fonctionnement

Le Conseil Nancéien de la Jeunesse peut accueillir **100 jeunes conseillers**, sur la base du volontariat, pour un mandat de 3 ans renouvelable. Il se réunit trois fois par an en séances plénières avec les élus municipaux. Entre chaque séance, les jeunes conseillers travaillent par groupes de projet ou de réflexion en lien avec les projets de la Ville de Nancy.

Un comité de suivi composé de jeunes conseillers, d'élus, de représentants des établissements scolaires et de membres

d'associations, se réunit également à la suite de chaque séance plénière afin de formuler des propositions pouvant améliorer son fonctionnement.

Conditions d'inscription

- > Avoir entre 15 et 25 ans,
- > Habiter, étudier ou travailler à Nancy ou être membre d'une association nancéienne (club sportif, MJC...).



Clôture des inscriptions vendredi 22 décembre 2018

Conseil Nancéien de la Jeunesse - teaser

YouTube est désactivé.

Autoriser

EN COMPLÉMENT



Nancy

Hôtel de Ville 1 place Stanislas
Case officielle n°1 - 54035 Nancy Cedex

L'Hôtel de Ville est ouvert au public
du lundi au vendredi de 8h à 17h, sur rendez-vous uniquement :

- CNI et passeports :

> Pour vous informer sur les démarches d'obtention, merci de contacter le 03 83 85 30 00 du lundi au vendredi, de 9h à 12h

> Pour prendre RDV pour un dépôt de dossier merci de contacter le 03 83 85 30 00 les matins, du lundi au vendredi de 9h à 12h

- Pour les autres formalités administratives,
merci de contacter le 03 83 85 30 00 avant de vous déplacer.

- Pour le service accueil familles,
merci de prendre rendez-vous au 03 54 50 60 07

Téléphone : 03 83 85 30 00



**Baisse d'audition ?
Sourd ou malentendant ?**



Appelez-nous en [cliquant ici](#)

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

[Personnaliser](#)